



## **Plan Local d'Urbanisme Infra-communautaire du Pernois**

### **Communauté de Communes du Ternois**

***Compte-rendu de la réunion de présentation sur l'analyse socio-économique du territoire.  
09 décembre 2019***

*Le compte-rendu ne fait état que des remarques apportées. La présentation est annexée au présent compte rendu.*



## **Ordre du jour**

L'objectif de la réunion était la deuxième présentation du diagnostic territorial concernant les statistiques socio-économiques.

## **Remarques :**

Globalement, il n'y a pas eu de remarques sur la présentation. Les seules remarques concernaient l'absence de corrélation entre l'évolution du taux de chômage 2011-2016 et la réalité. Nous avons rappelé, à cette occasion, que ces chiffres étaient à corréler avec le nombre d'habitants de la commune. En effet, si le nombre d'habitant est faible, la moindre évolution du chômage peut paraître importante.

Sur l'économie, le maire de Pernes nous a informé d'une extension du Carrefour sur 400 m<sup>2</sup>.

Une question nous a été posée concernant la taille minimum et maximum d'une dent creuse. Nous avons ainsi indiqué qu'il n'y avait pas, réglementairement, de taille minimum mais que lors du diagnostic foncier, nous comptabilisons 20 m pour un logement. Cependant, rien n'empêche l'acquéreur d'un terrain de construire une maison sur 80 m ou 3 maisons sur 30 m. Concernant le maximum, nous considérons qu'au-delà de 80m, nous sommes en présence d'une coupure d'urbanisation. Ce point sera à valider avec les services de l'Etat.

Une autre question nous a été posée concernant l'application des densités du SCOT sur les dents creuses (nombre de logements à l'hectare). Nous avons dès lors indiqué que celle-ci ne s'imposait pas sur les dents creuses, mais que cela reste une possibilité, pour les communes, d'instaurer ces densités en zone U.

Le SCOT affiche également des objectifs de résorptions de la vacance, à prendre en compte dans les besoins en logements.

Il est également possible de réglementer dans le PLUI la taille des logements (T2 et T3), et le type de logements (collectif, béguinage...).

Un rappel du calendrier a également été réalisé.

La prochaine étape sera la troisième réunion de présentation du diagnostic territorial au Comité de Pilotage, et plus précisément sur le cadre de vie, fin janvier. Les réunions agricoles seront organisées avant les élections municipales.